

Zurich, le 19 septembre 2019

Office fédéral de la culture
Etat-major Direction

Envoyé par E-mail à :
stabsstelledirektion@bak.admin.ch

**Message concernant l'encouragement de la culture pour la période de 2021 à 2024
(message culture) ;
Prise de position sur la consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position sur le message culture 2021–2024. Visarte est l'association professionnelle des artistes visuels de Suisse. Fondée en 1866, elle est la plus ancienne et en même temps la plus grande association professionnelle d'artistes créateurs. Par conséquent, Visarte prend position principalement sur les sujets relatifs aux arts visuels. En ce qui concerne les thèmes plus généraux de la promotion culturelle, nous soutenons la prise de position de Suisseculture, notre organisation faîtière.

1. Mise en œuvre du message culture 2016–2020

D'une manière générale, la mise en œuvre du message culturel 2016-2020 est jugée positivement. En particulier, il est réjouissant que, nouvellement, des contributions soient attribuées par Pro Helvetia en faveur d'œuvres dans le domaine des arts visuels.

Visarte est de plus en plus perçue comme un partenaire tant par l'OFC que par Pro Helvetia. Les échanges sont gratifiants et essentiels pour les deux parties. Néanmoins, Visarte devrait être impliquée plus tôt et mieux dans le développement de nouveaux systèmes de soutien et de nouvelles activités dans le domaine des arts visuels. De cette manière, les doublons pourraient être évités, par exemple dans le domaine des honoraires d'artistes ou dans celui de de l'art et des enfants, et les actions pourraient être mieux coordonnées. Par notre proximité avec les artistes,



Berufsverband visuelle Kunst Schweiz
Société des artistes visuels Suisse
Società delle arti visive Svizzera
Visual arts association Switzerland

Visarte
Geschäftsstelle
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich

T +41 (0)44 462 10 30
office@visarte.ch
www.visarte.ch

nous connaissons leurs réalités et leurs besoins et pouvons les amener à une collaboration.

Dans le domaine des arts visuels, il n'y a guère d'efforts pour intégrer la Suisse dans les projets de l'Union européenne. Par exemple, les artistes suisses continuent d'être exclus de la participation aux programmes européens, tandis que les artistes d'autres nations qui ne font pas non plus partie de l'UE semblent être éligibles (p.ex. Norvège et Liechtenstein, ou pays qui sont en phase de négociations en vue d'une éventuelle adhésion à l'UE, comme la Serbie ou la Turquie).

2. Axes d'action de la politique culturelle de la Confédération

Nous voyons en principe d'un bon œil que les axes d'action soient maintenus et développés, car cela assurera la continuité des activités de financement par la Confédération. Toutefois, les axes d'action ne doivent pas être considérés isolément, mais dans leur interrelation.

Le message culture devrait être orienté davantage sur la pratique et sur les besoins des différents secteurs culturels. Des échanges plus intenses avec les représentants des artistes seraient importants à cet égard. Fondamentalement, le message culture est encore trop éloigné de la réalité du travail des artistes – un rapprochement serait très souhaitable.

3. Poursuite du développement des mesures

En principe, nous sommes d'accord avec les priorités fixées et la continuité. En ce qui concerne les premiers chapitres du message culture (chapitres 1 et 2), nous aimerions toutefois mettre en évidence le fait que les arts visuels ne sont mentionnés explicitement qu'une seule fois. Les mentions des autres domaines sont les suivantes : musique 80 fois, théâtre 47 fois, danse 38 fois, littérature 30 fois, jeux 18 fois et cinéma 12 fois. Dans le message culture, les arts visuels doivent avoir le même poids que les autres domaines.

À notre avis, certaines mesures importantes manquent dans le message culture :

Au sujet de 1.4.2.1 Développements en matière de « participation culturelle »

Nous nous réjouissons que Pro Helvetia élargisse la médiation artistique avec comme objectif de renforcer le soutien à la réflexion critique sur l'art. La réflexion critique sous forme de critique d'art, en particulier, a un besoin urgent de soutien, car elle a disparu de presque tous les médias en Suisse ces dernières années. Lorsqu'on parle d'art, c'est souvent fait de manière descriptive, populiste et peu nuancée.

A propos de la « participation culturelle », nous tenons à souligner qu'aujourd'hui, une grande partie de la communication se fait par l'image. Compte tenu de la diver-

sité linguistique de la Suisse, les images constituent un élément central de la compréhension. Pour pouvoir classer correctement les images et les comprendre correctement, il faut une compétence en matière d'image, qui doit être enseignée au même titre que les compétences dans le domaine de la musique ou de la littérature. C'est pourquoi nous considérons qu'il est urgent que l'OFC se penche également sur la question de la « compétence en matière d'image ».

Au sujet de 1.4.2.2 Développements en matière de « cohésion sociale »

La culture du bâti constitue un sujet important à nos yeux. Dans ce contexte, nous accueillons très favorablement la stratégie interdépartementale de la Confédération en matière de culture du bâti. Afin de renforcer la qualité de vie et les identités culturelles des villes, des agglomérations, des villages et des formes d'habitation du futur, la politique doit promouvoir et soutenir la culture contemporaine du bâti. A ce stade, il convient de souligner que la culture du bâti ne signifie pas seulement la préservation des monuments, mais aussi la prise en compte des réalités actuelles et, surtout, l'orientation vers l'avenir. En lien avec la culture du bâti, nous souhaitons également souligner la grande importance des domaines « art et bâtiment » et « art dans l'espace public » et leur contribution à la formation de l'identité culturelle (cf. aussi 2.3.1).

Au sujet de 1.4.2.3 Développements en matière de création et d'innovation

Le message culture 2021-2024 souligne à plusieurs reprises l'importance de la promotion des artistes suisses à l'étranger par Pro Helvetia (p.ex. 1.2.2 et 1.4.1). Sous « Diffusion, accès au marché et compétitivité » (Pro Helvetia), on lit : « Des activités ciblées de diffusion et de promotion sont d'une importance capitale pour espérer renforcer la présence des acteurs culturels suisses sur les plateformes d'art internationales (foires, festivals). » Nous adhérons totalement à cette déclaration. Elle contredit toutefois (pour l'instant) la règle actuelle de Pro Helvetia qui considère les participations à des salons professionnels dans le domaine des arts visuels comme une promotion des jeunes talents et fixe l'âge limite à 35 ans. Faut-il comprendre que cette mention dans le message culture signifie que la limite d'âge doit être levée et que la participation à des foires doit être rendue possible pour tous les artistes visuels ? Nous verrions ce changement d'un très bon œil. D'une manière générale, la promotion des talents ne peut plus être restreinte par des limites d'âge aujourd'hui ; cela ne correspond plus à la réalité du monde de la formation et de l'entrée dans un domaine professionnel.

Au sujet de 1.4.3.2 Plan multilatéral

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral n'a pas fait suffisamment d'efforts, en dehors du secteur audiovisuel, pour parvenir à un accord entre la Suisse et l'Union européenne sur la participation au programme culturel européen 2021-2027. Des mesures compensatoires ont certes été introduites pour le secteur des médias ; pour le secteur

culturel, qui aurait dû rejoindre le programme « Europe créative » le 1.1.2015, de telles mesures font encore défaut aujourd'hui. Les associations culturelles invitent le Conseil fédéral à promouvoir et à développer activement le mandat de négociation pour l'intégration de la Suisse dans le programme culturel européen.

L'Europe est un espace culturel dont la Suisse fait partie. L'échange culturel trans-européen permet aux créateurs européens de participer à un échange intensif, dont sont exclus les créateurs suisses. La participation au programme culturel européen est d'une importance fondamentale pour les créateurs culturels suisses. La situation telle qu'elle existe depuis 2014 présente un désavantage important. Cela ne peut être que quelque peu atténué par des mesures de compensation, sans que cela ne remplace la pleine participation.

Les programmes « Horizon » et « Erasmus+ » sont également très importants pour le secteur culturel, car ils soutiennent à la fois des projets de recherche et la mobilité artistique individuelle en Europe. La pleine participation à ces programmes est d'une importance capitale pour le secteur culturel suisse.

Au sujet de 2. Les différents domaines d'encouragement de la politique culturelle

Au sujet de 2.1.2 Création artistique

Evolution de la notion d'œuvre

Nous sommes en principe favorable à la vérification et à l'adaptation de la notion d'œuvre en fonction de l'évolution artistique. Cependant, cela doit se faire dans le cadre d'un échange et d'un dialogue constants avec les artistes, les créateurs culturels et leurs organisations. Les connaissances spécialisées de ces dernières et leur relation directe avec les artistes doivent être activement prises en considération pour l'élaboration et l'adaptation de la notion d'œuvre et des critères de soutien.

Formes novatrices de collaboration

Nous saluons également les efforts déployés en faveur de formes novatrices de collaboration. Au cœur de cette coopération, cependant, la valeur artistique doit être le seul critère pour la promotion de l'art par le secteur public, quelle que soit la notion d'œuvre. Les évaluations économiques, technologiques ou scientifiques ne doivent pas jouer de rôle dans ce processus.

Revenu et rémunération des acteurs culturels

Nous sommes très heureux que le thème des honoraires des artistes ait trouvé une place dans le message culture. La situation quant aux revenus et la sécurité sociale sont au centre des préoccupations des associations culturelles. Maintenant que la Confédération montre l'exemple en matière de prévoyance vieillesse dans le domaine de la promotion artistique depuis plusieurs années, son intention d'œuvrer pour une rémunération adéquate des artistes à l'avenir est logique et constitue un signe important pour toutes les institutions artistiques.

Aujourd'hui, les expositions présentent non seulement des œuvres créées en atelier, mais aussi de plus en plus d'œuvres créées in situ. Celles-ci sont complexes à réaliser, ne peuvent pas simplement être présentées ultérieurement dans une autre exposition et peuvent difficilement être vendues. Une rémunération appropriée pour le travail effectué par les artistes est ici indispensable.

Nous souhaitons mentionner à ce stade que Visarte a élaboré en 2010 le module « sécurité sociale » et que celui-ci est maintenant enseigné dans différentes écoles supérieures. En outre, Visarte a publié en 2016 déjà des lignes directrices sur les honoraires pour la rémunération des prestations des artistes visuels. L'affirmation dans le message culture selon laquelle il n'y a pas de recommandations de l'association de branche du domaine des arts visuels est erronée. Les lignes directrices de Visarte concernant les honoraires sont en cours de mise à jour, avec des échanges à ce sujet avec Pro Helvetia et différentes institutions, et également bien entendu avec les collaborateurs-rices responsables en la matière auprès de l'OFC.

Soutien des personnes collaborant à des processus artistiques

Nous nous félicitons du fait qu'un soutien accru doive être apporté aux commissaires d'exposition dans le domaine des arts visuels, d'autant plus qu'ils font également partie des membres actifs de Visarte depuis quelques années, s'ils sont indépendants. Nous tenons toutefois à souligner que ce soutien nécessite un financement supplémentaire. Le soutien ne peut pas simplement être « délocalisé ».

Au sujet de 2.1.3 Diffusion, promotion et échange en Suisse

Egalité des chances des femmes et des hommes dans le domaine culturel

Nous soutenons fermement la position présentée dans la section sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Ce qui y figure est conforme aux observations que nous avons faites dans le domaine de l'art. Dans ce contexte, Visarte a choisi la problématique « art et enfant » comme priorité. Entre autres choses, il est examiné si et comment les artistes ayant des enfants sont soutenus par les institutions de financement. La Confédération et Pro Helvetia devraient également tenir compte de ces aspects dans leurs efforts pour promouvoir l'égalité des chances.

Médiation culturelle

Comme mentionné aux points 1.4.2.1 et 2.1.2, nous sommes favorables à la promotion de la médiation culturelle, en particulier de la réflexion critique sur l'art et des commissaires d'exposition indépendant-e-s. Ces dernières années, les médiateurs artistiques ont de plus en plus uni leurs forces et souligné leur rôle important dans le monde de l'art. En même temps, nous affirmons que la promotion de la médiation artistique ne doit pas être financée aux dépens de la promotion de la création artistique. La promotion des arts doit continuer à se concentrer principalement sur les artistes. Il serait inacceptable que, pour qu'on puisse faire connaître leurs œuvres, les auteurs soient privés de moyens, d'autant plus qu'ils sont souvent

les médiateurs artistiques les plus efficaces. La création artistique et la médiation artistique ne doivent pas se faire concurrence. La promotion de la médiation artistique nécessite des fonds supplémentaires.

Au sujet de 2.1.4 Prix suisses

Les Prix suisses ont été régulièrement analysés et plusieurs adaptations ont été effectuées. La phrase suivante nous irrite beaucoup : « Un accent particulier a été posé sur les catégories de l'architecture et de la critique/édition/exposition pour les *Prix suisses d'art* [...] ». Cela signifie-t-il que le *Prix d'art* (Swiss Art Award) n'est plus décerné en priorité ou pas du tout aux artistes ? Le fait d'attribuer des prix de moins en moins aux créateurs et davantage aux médiateurs serait une évolution fatale et irait à l'encontre de l'idée même de promouvoir l'art. Cette priorité doit être reconsidérée d'urgence.

Selon nous, cette évolution s'accompagne également d'une marginalisation de la Commission fédérale d'art, qui est à peine mentionnée dans le message culture. Nous regrettons beaucoup la perte d'importance de la CFA dans le paysage suisse des arts – apparemment, cela signifie également que les prix des beaux-arts ne doivent plus être compris comme tels. Cela affaiblit le champ des arts visuels dans son ensemble.

Au sujet de 2.1.5 Organisations d'acteurs culturels professionnels

Pour les organisations culturelles (KUOR), les développements des dernières années n'ont pas été faciles ; nombre d'entre elles ont été contraintes de procéder à des changements ou à des fusions, et toutes ont dû faire face à des procédures administratives complexes et coûteuses. Nous tenons à souligner que le travail des KUOR est d'une grande importance pour les artistes professionnels en Suisse, dont la situation du travail et des revenus est plus que précaire. Il est donc absolument central que les organisations des créateurs professionnels restent aussi des organisations de personnes qui créent de l'art. Un soutien par le biais du crédit KUOR à des associations d'institutions subventionnées par ailleurs affaiblirait les artistes professionnels et irait à l'encontre de la désignation « **acteurs culturels professionnels** ».

Au sujet de 2.3.1 Arts visuels

Encouragement de la création artistique

D'une manière générale, on peut dire par rapport à ce chapitre que la création artistique a considérablement évolué ces dernières années. Beaucoup d'artistes ne sont plus seulement des créateurs d'œuvres, mais aussi des gérants d'espaces artistiques et des chercheurs. Les tâches ne sont plus clairement réparties aujourd'hui entre travail d'auteur et travail de médiation, entre travail de marchand d'art et fonction d'hist-

orien de l'art ; les frontières s'estompent. Inversement, cela a aussi pour conséquence que de plus en plus de personnes formées en tant que médiateurs ou scientifiques se considèrent comme des artistes et prétendent à un soutien financier par la promotion culturelle. Ces développements doivent être pris en compte dans le cadre du message culture.

Nous voyons d'un très bon œil l'octroi de contributions à la création par Pro Helvetia, de même que les trois catégories de soutien. Le soutien à des espaces d'art indépendants et à des « off-spaces » a une grande importance. Ils offrent souvent les premières opportunités d'exposition pour les artistes – et sont souvent exploités par les artistes eux-mêmes, surtout après la disparition de nombreuses galeries de petite et moyenne taille pour des raisons économiques au cours des dernières années.

Les défis mentionnés, en particulier des honoraires convenables pour les artistes, sont d'une grande importance. Nous serions ravis de pouvoir collaborer avec Pro Helvetia pour formuler des recommandations à cet égard.

Kunst am Bau

Art et bâtiment : avec le domaine « Kunst am Bau », le message culture s'intéresse à un pilier existentiellement important pour le travail de nombreux artistes visuels. Ces dernières années, de plus en plus de cantons ont supprimé le « pourcent art et bâtiment » de leurs lois sur la promotion culturelle et, de plus en plus souvent, on a renoncé à l'aspect « Kunst am Bau » dans le cas de projets de constructions de la Confédération. Il est donc très positif que la Confédération s'engage en faveur du domaine « Kunst am Bau » dans le message culture et qu'elle joue ainsi un rôle de modèle à suivre.

Art dans l'espace public : en raison de la forte transformation urbaine, l'art dans l'espace public acquiert également une fonction sociale importante. L'aménagement artistique des places, parcs, espaces verts, etc. a une influence décisive sur la perception de l'espace de vie des habitants du pays. Il est donc important d'utiliser ce potentiel de manière responsable. Le message culture devrait bien prendre en compte ce thème, également pertinent pour l'avenir, et initier des mesures de valorisation de l'espace public par l'art.

Autres préoccupations de Visarte

Performance

Ces dernières années, l'art performatif n'a cessé de gagner en importance. En même temps, de nouveaux besoins sont apparus en terme d'espace pour les actions artistiques temporaires et performatives ainsi que pour l'art de la performance. De telles formes d'art devraient faire l'objet d'une plus grande attention au niveau de la promotion à l'avenir.

En ce sens, Visarte soutient la prise de position de PANCH – Performance Art Network CH.

Pro Helvetia

Depuis des années, nous constatons que les auteurs sont largement sous-représentés dans les organes de Pro Helvetia (Conseil de fondation, Commission d'experts et Expert-e-s indépendant-e-s). Le fait que, dans le cas des expert-e-s indépendant-e-s, pour les arts visuels, un artiste soit face à deux médiateurs et une médiatrice constitue un déséquilibre flagrant. A quelques rares exceptions près, comme par exemple dans le cas du design ou de la photographie, les auteurs ont peu voix au chapitre. A ce sujet, nous demandons que les ajustements nécessaires soient réalisés d'urgence, dans un avenir proche.

4. Révision de la loi sur le cinéma

Cf. prise de position de Suisseculture.

5. Autres modifications législatives

En lien avec les commentaires sur la compétence en matière d'image (voir 1.4.2.1 « **participation culturelle** »), nous proposons que l'art.15 LEC (promotion de la lecture et de la littérature) soit complété par l'ajout de l'élément « promotion de la compétence en matière d'image ». Cela aurait un effet de signal pour les cantons, qui sont responsables au premier chef dans ce domaine.

Art. 18 : nous refusons la suppression de l'aide financière de la Confédération à la capitale fédérale.

6. Moyens financiers pour la mise en œuvre du message culture 2021–2024

Nous sommes très satisfaits de l'augmentation prévue des moyens financiers et nous nous en félicitons expressément. Cependant, nous considérons toujours que les moyens financiers alloués à la mise en œuvre du message culturel sont trop modestes. Cela compte tenu en particulier des changements technologiques majeurs en cours et des défis importants posés par la sortie de Creative Europe.

De même, les fonds ne seront probablement pas suffisants pour les nouvelles tâches de Pro Helvetia, notamment : soutien à des tournées ou à des formats d'exposition innovants, même en dehors de l'Europe, extension de la notion d'œuvre, élargissement à d'autres participants (p.ex. commissaires d'exposition), développement ou

systematisation de l'appui à de nouveaux genres. Ces nouvelles tâches ne doivent pas se faire au détriment des activités précédentes, mais doivent être financées en plus.

La notion d'art est une notion large. Pour Visarte, l'art doit, dans le cadre du travail de l'Office fédéral de la culture, être conçu avant tout comme un travail créatif qui ne doit pas être de plus en plus remplacé par une éducation culturelle ou des thèmes socio-culturels. Nous attendons donc de l'OFC qu'il n'assume des tâches dans le domaine de l'éducation culturelle que s'il ne fait pas parallèlement à cela des économies dans la promotion des artistes et de leurs intérêts légitimes. Visarte attend de l'Office fédéral de la culture qu'il intensifie le dialogue interdépartemental dans les années à venir, en ce qui concerne les aspects de promotion de la culture et que, pour les autres tâches, il y ait une coopération efficace avec les départements et offices fédéraux concernés.

Avec nos sincères salutations



Josef Felix Müller
Président Visarte Suisse



Regine Helbling
Directrice de Visarte Suisse